



BASSINS

Extrait du procès-verbal de la séance de Municipalité du 11 mai 2020 à 18h00

- Décide de participer à l'assemblée générale de l'association Communyon-NRTV du 27 mai 2020 ;
- Décide de remplacer le bac à fleur, accidenté, à la rue du Pelaz ;
- Décide, au vu des mesures Covid-19, d'annuler le prêt de terrain pour deux camps de vacances de la CPV prévus en juillet et août 2020 ;
- Décide de renoncer exceptionnellement – du point de vue technique – à l'exigence de la construction de deux regards de visite sur la parcelle N°688, route de Burtigny 11, les futurs propriétaires ayant finalement choisis de se raccorder au chauffage à distance. Cette décision émanera toutefois sous l'entière responsabilité du bureau d'architecte de ce chantier ;
- Décide de s'engager, avec la commune d'Arzier-Le Muids, dans la collaboration avec l'Université de Lausanne dans le cadre du projet « Coordination avec les acteurs du paysage » et les défis territoriaux à l'échelle de la commune ;
- Décide de valider le rendement des impôts et taxes 2019 qui présente un montant de Chf 51'326.95 (taxe de raccordement épuration) et Chf 65'417.70 (taxe de raccordement eau) ;
- Décide, au vu des mesures de protection sanitaires à respecter face au Covid-19, d'annuler toutes les réservations des bâtiments communaux (manifestations publiques et/privées). S'agissant des sociétés sportives, un point de situation sera effectué à la rentrée scolaire ;
- Décide, au vu des mesures de protection sanitaires à mettre en place face au Covid-19 (désinfection des bâtiments scolaires), de facturer un forfait de 3h00 de nettoyages/jour + produits à L'AISE.

La Municipalité